



## MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE BOURGOGNE

Dijon, le 25 juin 2008

Groupe de Subdivisions de Côte d'Or  
29, rue Louis de Broglie – 21000 DIJON

Affaire suivie par Laurent EUDES  
Téléphone : 03.80.28.84.60  
Télécopie : 03.80.28.84.61  
Courriel : laurent.eudes@industrie.gouv.fr  
Site internet : [www.bourgogne.drire.gouv.fr](http://www.bourgogne.drire.gouv.fr)  
G:\ENVIRONNEMENT\Documents communs\Installations  
Classées\Etablissements\ASL Toison d'Or\InspectionTAR180608\Rapport  
d'insp180608.doc  
LE/PL/2008-435

### INSTALLATIONS CLASSEES

### VISITE D'INSPECTION DU 18 JUIN 2008

**ASL TOISON D'OR**  
**Centre Commercial de la Toison d'or**

**A**

**DIJON**

### RAPPORT DE CONSTATATIONS

#### **1- INTRODUCTION**

L'inspection de cet établissement était une inspection approfondie, planifiée. Elle avait pour but de vérifier la conformité des tours aéroréfrigérantes à l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004 et la nature des biocides utilisés. Elle s'est déroulée dans le cadre de l'action relative au contrôles des tours aéroréfrigérantes (TAR) + les biocides utilisés au regard de REACH.

#### **2 - IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**

Raison sociale : ASL TOISON D'OR  
Siège social : Centre Commercial de la Toison d'Or  
Etablissement : 21000 DIJON  
Activité(s) principale(s) : Hypermarché CARREFOUR

#### **3 - SITUATION ADMINISTRATIVE**

L'établissement fait l'objet d'une lettre de Monsieur le Préfet relative au bénéfice de l'antériorité de l'établissement pour l'exploitation de tours aéroréfrigérantes.

## **4- INSPECTION DU 18 JUIN 2008**

### **4.1 - Conditions de l'inspection**

L'inspection a été annoncée à l'exploitant par téléphone.

#### **Personne(s) rencontrée(s) lors de l'inspection**

L'inspection a été réalisée par M. Laurent EUDES – Inspecteur des Installations Classées

La (personne rencontrée lors de l'inspection était :

- M. Benoît ROSSI – Directeur technique et sécurité

#### **Référentiels et thèmes de l'inspection**

Les référentiels utilisés pour l'inspection sont les suivants :

- Arrêté ministériel du 13 décembre 2004.

Les thèmes de l'inspection étaient :

- Les tours aéroréfrigérantes.
- Les biocides utilisés au regard de REACH.

### **4.2 - Constats réalisés**

Globalement, l'inspection a montré que l'exploitation des installations était bonne.

L'ensemble des points inspectés sont ceux du référentiel de l'inspection détaillé ci-dessus. Les constats d'écart sont présentés dans le tableau en annexe 1 et en annexe 2.

Les observations sont les suivantes :

- Il convient de déterminer la bonne gestion hydraulique (régime turbulent), dans l'ensemble de l'installation (II.4.2.2),
- le point de prélèvement des échantillons ne doit pas être à proximité du point d'arrivée de l'eau d'appoint (II.6.2.2),
- Il convient de faire préciser sur le rapport d'analyse, la nature et la concentration des produits de traitements (biocides, biodispersants) ainsi que la date de la dernière désinfection choc (II.6.4.4),
- Il convient de faire réaliser l'analyse des rejets (III.4.9).

### **4.3 – Suites envisagées**

Nous proposons que les observations effectuées fassent l'objet d'un courrier adressé à l'exploitant.

P.J. : tableau des constats d'écart + canevas biocides.

L'Inspecteur des Installations Classées



L. EUDES

*Dans le cas où l'inspection ne donne pas lieu à l'établissement d'un rapport de propositions de suites*

NOM	FONCTION	DATE	VISA
<b>Vérificateur Approbateur en ce qui concerne les suites envisagées</b>	Y. LIOCHON	Chef du Groupe de subdivisions de la Côte-d'Or	11/1/2008

